



REACTION 19
Association Loi 1901
Agrément n° W751256495
68, rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 Paris

PALAIS DE L'ELYSEE
Monsieur Emmanuel Macron
Président de la République Française
55, rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 Paris

Paris, le 18 novembre 2021

Par courrier recommandé avec AR n° 1A 174 439 3267 6.

Monsieur le Président de la République Française,

Je vous contacte en ma qualité de Président de l'Association REACTION 19, laquelle compte aujourd'hui plus de 95 000 adhérents, et dont l'objet est notamment d'entreprendre toutes les démarches de nature à préserver les libertés fondamentales de ses adhérents, en particulier dans le cadre de la « *pandémie de la Covid-19* ».

En accord avec l'objet de l'Association, j'ai l'honneur de vous signaler par la présente les incohérences manifestes entre les nombreuses déclarations publiques émises par Monsieur le Ministre chargé de la Santé, au cours de l'année 2020 et au début de l'année 2021, **s'agissant du rapport de l'Agence technique de l'information sur l'hospitalisation (ci-après : ATIH) intitulé « *Rapport d'activité hospitalière 2020 Covid-19* »**, paru au mois de novembre 2021 à destination du public.

L'ATIH, établissement public français agissant sous la tutelle du Ministère des Solidarités et de la Santé, a notamment pour mission de collecter et de recenser les informations relatives à l'activité et à l'organisation des établissements de santé sur le territoire de la République Française.



Son expertise fait état de **deux éléments indiscutables**, qui sont les suivants :

- I. « (...) *Les patients COVID représentent 2% de l'ensemble des patients hospitalisés au cours de l'année 2020, tous champs hospitaliers confondus (...)* ».

- II. « (...) *au cours de l'année 2020, les patients COVID représentent 5% de l'ensemble des patients pris en charge en service de soins critiques.* ».

Cela contrevient totalement aux déclarations faites par Monsieur le Ministre chargé de la Santé.

Ces **déclarations** ont **dépeint une situation plus que désastreuse et alarmante** des établissements de santé français, situation présentée comme due aux effets de la maladie de la Covid-19.

Le contenu de l'ensemble des déclarations, affirmations, incises, interviews et interventions a généré une **peur traumatisante** pour la majeure partie de la société française, alors que la situation sanitaire n'était pas aussi inquiétante que ce que Monsieur le Ministre chargé de la Santé avait affirmé.

Inexorablement, le discours tenu par Monsieur le Ministre chargé de la Santé tout au long de l'année 2020, et ce jusqu'au début de l'année 2021, est constitutif de mensonges d'État alors qu'il est Ministre de la République Française et qu'en cette qualité, il est tenu de gérer avec honneur et honnêteté la crise sanitaire liée à la Covid-19.

À cet égard, je vous prie de trouver ci-joint, pour votre parfaite information, la lettre recommandée avec accusé de réception adressée à Monsieur le Ministre chargé de la Santé, Monsieur Olivier Véran, **aux fins d'exiger une déclaration publique de sa part ainsi que sa démission sans délai.**



Une lettre est également notifiée à Monsieur le Premier Ministre, qui a pour fonction principale de diriger l'action gouvernementale de la France et qui en cette qualité, a la compétence constitutionnelle de recevoir la démission sans attente de Monsieur le Ministre chargé de la Santé.

Par ailleurs, en votre qualité de Président de la République Française, de tels comportements dans le cadre de fonctions ministérielles doivent vous alerter et vous conduire à accepter sa démission immédiate.

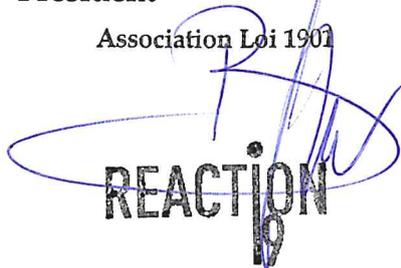
Il est fondamental de noter que la confiance des Françaises et des Français dans l'action politique actuelle est fortement ébranlée.

En ce sens, le présent document sera mis en ligne et partagé publiquement afin que nos adhérents et l'opinion publique puissent en prendre connaissance.

Dans l'attente des suites que vous donnerez à la présente, je vous prie de croire, Monsieur le Président de la République, à l'assurance de ma respectueuse considération.

ASSOCIATION REACTION 19
Monsieur Carlo Alberto BRUSA
Président

Association Loi 1901



N° P. W751256495